

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-009-14172/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association pour l'innovation et la recherche au service du climat dans le cadre du Livre Bleu - Approbation d'une convention - MGDIS n°585
59068**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°MER 007-4240/18/CM du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans la démarche du Livre Bleu et de ses 100 actions.

Le Livre Bleu définit les grandes orientations de la stratégie littorale métropolitaine et un programme d'actions permettant à la fois :

- De donner un cap en faisant de la spécificité littorale du territoire un élément fondateur du projet métropolitain,
- D'engager rapidement des actions concrètes au service de la stratégie.

A travers le Livre Bleu, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite accompagner les acteurs du territoire et favoriser l'émergence de projets emblématiques. Elle a également pour volonté de concilier les potentiels et les fragilités de cet espace hors du commun. La dynamique lancée par le Livre Bleu a également permis de donner toute sa place au littoral dans le projet métropolitain, lui aussi approuvé le 28 juin 2018. Le littoral y est affirmé comme un élément différenciant pour Aix-Marseille-Provence.

Ainsi, le Livre Bleu prévoit une action « 12_3 : partenariat et recherche et développement » qui a pour objectif d'aider au développement des acteurs de la recherche et du développement.

A ce titre, le Groupement Régional d'Experts sur le Climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur (GREC Sud), porté par l'association AIR Climat, a pour mission, en s'appuyant sur un large réseau d'experts scientifiques, de collecter les connaissances scientifiques sur le climat, le changement climatique, leurs impacts et proposer des solutions d'adaptation et d'atténuation. Les données et connaissances collectées sont vulgarisées pour informer et sensibiliser les publics (élus et citoyens). De par ces actions, le GREC-SUD a pour objectif général de renforcer les liens entre les scientifiques et les acteurs du territoire.

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de signer une convention de partenariat pour l'année 2023 avec l'association AIR Climat, structure porteuse du GREC Sud, permettant de l'accompagner sur ces missions de centralisation des données et connaissances afin d'améliorer leur appropriation par les acteurs du territoire et le grand public et de favoriser leur prise en compte dans les politiques publiques.

Dans le cadre de cette convention les objectifs prioritaires seront de :

- Réaliser une veille scientifique dans le prolongement du cahier « mer et littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur » sous la forme d'articles de vulgarisation scientifique publié sur le site du GREC-SUD ;
- Valoriser le cahier « biodiversité » et les plaquettes synthétiques « mer et littoral » et « biodiversité ». Réalisation d'une frise interactive diffusable sur le site du GREC-SUD et de la Métropole Aix-Marseille-Provence, impression de documentation pour diffusion ;

- De plus tout au long de l'année 2023 le GREC-SUD jouera son rôle d'interface science/société auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la mise à disposition des connaissances. Cet objectif se traduira par la participation des membres du GREC-SUD à des événements organisés par la Métropole Aix-Marseille-Provence et/ou ses partenaires (rencontres avec les élus, introduction lors de conférences, participation à des rendez-vous techniques, débats, etc.). L'association œuvrera à la mise en relation entre scientifiques et acteurs métropolitains, notamment dans le cadre de la stratégie départementale de la biodiversité (définition d'indicateurs climat et biodiversité, notamment pour le milieu marin), du COPIL du plan Climat Métropolitain et du Projet ANR COOLAMetropolis.

Le montant global de cette action s'élève, pour l'année 2023, à 12 500 € euros TTC.

Il est proposé que la Métropole verse une subvention d'un montant total de 10 000 euros, soit 80 % du montant total et conclue une convention qui définit et précise le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence au profit de l'association AIR Climat, structure porteuse du GREC Sud.

Le dossier est enregistré dans MGDIS sous le numéro MGDIS n°5585.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°MER 007-4240/18/CM du 28 juin 2018 relative à l'approbation du Livre Bleu de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020 ;
- La Fiche actions 12_3 inscrite au Livre Bleu.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association AIR Climat est reconnue dans ses missions pour s'appuyer sur un large réseau d'experts scientifiques, collecter les connaissances scientifiques sur le climat, leurs impacts et proposer des solutions d'adaptation et d'atténuation.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention totale de 10 000 euros pour l'année 2023 à l'association AIR Climat, structure porteuse du Groupement Régional d'Experts sur le Climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur (GREC Sud).

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, conclue avec l'association AIR Climat, structure porteuse du Groupement Régional d'Experts sur le Climat en Provence-Alpes-Côte d'Azur (GREC Sud).

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023 – Sous-Politique B211 – Nature 65748 – Fonction 78.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mer - Littoral,
Cycle de l'Eau - GEMAPI
Ports

Didier REAULT